



AVIS PUBLIC

**VENTE DE TERRAIN 2020 (LOT 3 739 362)
SITUÉ EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GRANDE DÉCHARGE
ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 1320 et 1350
SUR LE CHEMIN DU FAUBOURG-DES-JARDINS
(APPEL D'OFFRES 2020-069)**

La Ville d'Alma offre en vente un terrain vacant situé dans la zone de villégiature Rv15, en bordure de la rivière Grande Décharge, entre les numéros civiques 1320 et 1350, sur le chemin du Faubourg-des-Jardins. Ce terrain est constitué du lot 3 739 362, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, ayant une superficie de 16 152,2 mètres carrés.

Le prix minimum pour cet immeuble est fixé à 166 740 \$, taxes en sus. Il s'agit d'un montant légèrement inférieur à la valeur établie par un évaluateur agréé. Toute soumission inférieure à ce montant ne sera pas considérée. De plus, elle devra contenir obligatoirement un dépôt de garantie de 10 000 \$, sous forme de chèque certifié à l'ordre de la *Ville d'Alma*. Les frais des professionnels, notaire, arpenteur-géomètre, etc., pour la réalisation du contrat de cession seront à la charge de l'acquéreur.

Les documents contractuels pourront être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Ville d'Alma, au www.ville.alma.qc.ca, à l'onglet « Appel d'offres », section « Terrains à vendre ». Tout soumissionnaire intéressé est tenu de prendre connaissance du *Règlement 337-2019 sur la gestion contractuelle* <https://www.ville.alma.qc.ca/appels-doffres/politique-de-gestion-contractuelle/> lequel fait partie intégrante du présent appel d'offres. Toute question doit être formulée par écrit directement à Me Jean Paradis, greffier, courriel : jean.paradis@ville.alma.qc.ca. Ce dernier ainsi que la greffière adjointe, en son absence, sont les personnes habilitées à communiquer tout renseignement relatif à la présente soumission.

Par mesure exceptionnelle durant la pandémie COVID-19, le soumissionnaire peut faire parvenir sa soumission en la déposant dans la chute située à droite de la porte principale de l'hôtel de ville au 140, Saint-Joseph Sud à Alma, et ce, en plus de tout autre moyen tel que la poste, messenger, courrier prioritaire, etc. Si vous prévoyez la déposer dans la chute, vous devrez, lors du dépôt, communiquer par téléphone avec la réception de l'hôtel de ville pour que quelqu'un la reçoive afin de faire enregistrer votre soumission pour en attester l'heure et la date de l'arrivée.

Toute soumission déposée dans une **enveloppe cachetée** portant la mention « **Soumission 2020-069 – Offre d'achat du lot 3 739 362 – chemin du Faubourg-des-Jardins** » est reçue au bureau du greffier de la Ville d'Alma, édifice hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma, jusqu'au **mardi 30 juin 2020 à 11 h** pour y être ouverte le même jour et à la même heure à huis clos, sans la présence des soumissionnaires, durant la période de pandémie, à moins d'avis contraire. Veuillez noter que la présence d'au moins deux témoins sera assurée lors de l'ouverture de soumissions et qu'elle sera filmée et mise en ligne, dès que possible, sur le site Internet de la Ville. Nous vous invitons à vérifier les mesures prises pour l'ouverture des soumissions concernant la situation due à la COVID-19 sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.alma.qc.ca/covid-19-publications-speciales-suivre-lactualite/>

La Ville d'Alma ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Alma, ce 3 juin 2020


Jean Paradis, avocat, greffier



AVIS PUBLIC

**VENTE DE TERRAIN 2020 (LOT 3 739 362)
SITUÉ EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GRANDE DÉCHARGE
ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 1320 et 1350
SUR LE CHEMIN DU FAUBOURG-DES-JARDINS
(APPEL D'OFFRES 2020-069)**

La Ville d'Alma offre en vente un terrain vacant situé dans la zone de villégiature Rv15, en bordure de la rivière Grande Décharge, entre les numéros civiques 1320 et 1350, sur le chemin du Faubourg-des-Jardins. Ce terrain est constitué du lot 3 739 362, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, ayant une superficie de 16 152,2 mètres carrés.

Le prix minimum pour cet immeuble est fixé à 166 740 \$, taxes en sus. Il s'agit d'un montant légèrement inférieur à la valeur établie par un évaluateur agréé. Toute soumission inférieure à ce montant ne sera pas considérée. De plus, elle devra contenir obligatoirement un dépôt de garantie de 10 000 \$, sous forme de chèque certifié à l'ordre de la *Ville d'Alma*. Les frais des professionnels, notaire, arpenteur-géomètre, etc., pour la réalisation du contrat de cession seront à la charge de l'acquéreur.

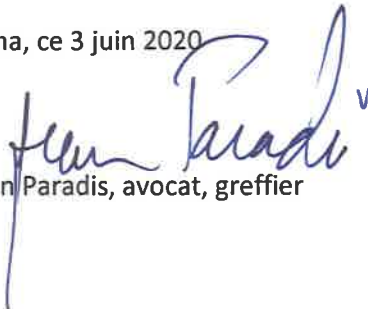
Les documents contractuels pourront être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Ville d'Alma, au www.ville.alma.qc.ca, à l'onglet « Appel d'offres », section « Terrains à vendre ». Tout soumissionnaire intéressé est tenu de prendre connaissance du *Règlement 337-2019 sur la gestion contractuelle* <https://www.ville.alma.qc.ca/appels-doffres/politique-de-gestion-contractuelle/> lequel fait partie intégrante du présent appel d'offres. Toute question doit être formulée par écrit directement à Me Jean Paradis, greffier, courriel : jean.paradis@ville.alma.qc.ca. Ce dernier ainsi que la greffière adjointe, en son absence, sont les personnes habilitées à communiquer tout renseignement relatif à la présente soumission.

Par mesure exceptionnelle durant la pandémie COVID-19, le soumissionnaire peut faire parvenir sa soumission en la déposant dans la chute située à droite de la porte principale de l'hôtel de ville au 140, Saint-Joseph Sud à Alma, et ce, en plus de tout autre moyen tel que la poste, messenger, courrier prioritaire, etc. Si vous prévoyez la déposer dans la chute, vous devrez, lors du dépôt, communiquer par téléphone avec la réception de l'hôtel de ville pour que quelqu'un la reçoive afin de faire enregistrer votre soumission pour en attester l'heure et la date de l'arrivée.

Toute soumission déposée dans une **enveloppe cachetée** portant la mention « **Soumission 2020-069 – Offre d'achat du lot 3 739 362 – chemin du Faubourg-des-Jardins** » est reçue au bureau du greffier de la Ville d'Alma, édifice hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma, jusqu'au **mardi 30 juin 2020 à 11 h** pour y être ouverte le même jour et à la même heure à huis clos, sans la présence des soumissionnaires, durant la période de pandémie, à moins d'avis contraire. Veuillez noter que la présence d'au moins deux témoins sera assurée lors de l'ouverture de soumissions et qu'elle sera filmée et mise en ligne, dès que possible, sur le site Internet de la Ville. Nous vous invitons à vérifier les mesures prises pour l'ouverture des soumissions concernant la situation due à la COVID-19 sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.alma.qc.ca/covid-19-publications-speciales-suivre-lactualite/>

La Ville d'Alma ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Alma, ce 3 juin 2020



Jean Paradis, avocat, greffier



VILLE D'ALMA

2020-069 DEVIS – VENTE DE TERRAIN

LOT 3 739 362

SUPERFICIE DE 16 152,2 MÈTRES CARRÉS

SITUÉ EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GRANDE DÉCHARGE

ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 1320 et 1350

CHEMIN DU FAUBOURG-DES-JARDINS

JUIN 2020

LA VILLE D'ALMA
FORMULE DE SOUMISSION
VENTE DE TERRAIN
LOT 3 739 362

Monsieur le Greffier,
Ville d'Alma

Monsieur,

Nous soussignés, _____, après avoir pris connaissance du **devis**, des **spécifications** de l'appel d'offres, de la formule de soumission et de tous les addendas dûment publiés sur le site Internet de la Ville d'Alma, s'il y a lieu, pour valoir partie intégrante comme ci au long récitées, préparées par la Ville d'Alma, et après avoir obtenu toutes les informations additionnelles jugées nécessaires, offrons d'acquérir, **sans garantie légale**, le lot 3 739 362, qui est situé en bordure de la rivière Grande Décharge, entre les numéros civiques 1320 et 1350, sur le chemin du Faubourg-des-Jardins, d'une superficie de 16 152,2 mètres carrés, pour le prix ci-dessous mentionné.

Détails de notre soumission:

Prix de vente offert:	_____	\$
(Plus) T.P.S. 5%:	_____	\$
(Plus) T.V.Q. 9,975%:	_____	\$
TOTAL À PAYER:	_____	\$

Ci-joint, un dépôt de garantie au montant de 10 000 \$, sous forme de chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte ou d'une caisse populaire et fait à l'ordre de la VILLE D'ALMA.

Nous nous engageons à payer comptant le prix offert et à signer un contrat notarié comprenant une renonciation à toutes garanties légales telle que prévue au devis dans une période de 60 jours à compter de l'acceptation de la soumission par résolution du conseil municipal, à défaut de quoi, le dépôt de garantie sera conservé par la Ville.

Il est entendu que Ville d'Alma ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues et que son choix, s'il y a lieu, sera basé sur la proposition la plus avantageuse. Toute soumission qui aura un prix offert inférieur au prix de base sera automatiquement rejetée.

Soumissionnaire

Adresse

Numéro de téléphone

Date

Signature autorisée



AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

SEULE la personne suivante est habilitée à communiquer par écrit tout renseignement relatif à la présente soumission:

***Me Jean Paradis, greffier
Ou en son absence, Me Annie Aubin, greffière adjointe
140, rue Saint-Joseph Sud, Alma
G8B 3R1
jean.paradis@ville.alma.qc.ca***

MODIFICATION - Le soumissionnaire est responsable de vérifier si des addendas ont été ajoutés sur le site Internet de la Ville d'Alma, à l'onglet « Appel d'offres », section « terrain à vendre », au plus tard une journée avant l'ouverture des soumissions.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1.0 OBJET

Le présent devis a pour objet la vente du lot 3 739 362, sans bâtisse dessus construite, ayant une superficie de 16 152,2 mètres carrés. Il est situé en bordure de la rivière Grande Décharge, entre les numéros civiques 1320 et 1350, sur le chemin privé du Faubourg-des-Jardins à Alma, le tout sans service municipal.

2.0 PRIX DE BASE

Le prix de base est fixé à 166 740 \$, taxes en sus.

3.0 OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions devront être reçues au plus tard **le 30 juin 2020 à 11 h** (heure en vigueur localement), à l'adresse suivante:

**Me Jean Paradis, greffier
VILLE D'ALMA
140, rue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 3R1**

pour y être ouvertes le même jour et à la même heure, à huis clos, sans la présence des soumissionnaires, durant la période de pandémie, à moins d'avis contraire. Veuillez noter que la présence d'au moins deux témoins sera assurée lors de l'ouverture de soumissions et qu'elle sera filmée et mise en ligne, dès que possible, sur le site Internet de la Ville. Nous vous invitons à vérifier les mesures prises pour l'ouverture des soumissions concernant la situation dû à la COVID-19 sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.alma.qc.ca/covid-19-publications-speciales-suivre-lactualite/>

Par mesure exceptionnelle durant la pandémie COVID-19, le soumissionnaire peut faire parvenir sa soumission en la déposant dans la chute située à droite de la porte principale de l'hôtel de ville au 140, Saint-Joseph Sud à Alma et ce, en plus de tout autre moyen tel que la poste, messenger, courrier prioritaire, etc. Si vous prévoyez la déposer dans la chute, vous devrez lors, du dépôt, communiquer par téléphone avec la réception de l'hôtel de ville pour que quelqu'un la reçoive afin de faire enregistrer votre soumission pour en attester l'heure et la date de l'arrivée.

4.0 MENTION

L'enveloppe dans laquelle la soumission sera présentée devra porter la mention « **SOUMISSION 2020-069 – OFFRE D'ACHAT – LOT 3 739 62 – CHEMIN DU FAUBOURG-DES-JARDINS** ».

Date

Soumissionnaire

5.0 NON-ENGAGEMENT DE LA VILLE D'ALMA

La VILLE D'ALMA ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais relatifs à la préparation de la soumission ou autres envers les soumissionnaires.

6.0 ABSENCE DE GARANTIE LÉGALE ET PRÉSENCE DE CONTAMINANTS

Le soumissionnaire qui accepte le terrain dans l'état actuel déclare en être satisfait, l'acheter à ses risques et périls et voir à le faire expertiser par les professionnels de son choix. Il reconnaît que le terrain est situé sur un chemin de villégiature privé, non desservi par les services publics d'aqueduc et d'égout et non entretenu par la Ville.

Cette vente est donc faite sans garantie légale et conventionnelle de toutes sortes incluant une renonciation à tous recours en vice caché ou vice de qualité et sujette aux servitudes actives et passives grevant l'immeuble.

LA VILLE D'ALMA, ***considérant qu'il s'agit d'un terrain vacant qui devait être utilisé pour fin de parc naturel***, n'est pas en mesure de confirmer ou d'infirmer la stabilité du sol et qu'aucun contaminant pouvant constituer une menace sérieuse pour la sécurité ou la santé des personnes ou pour l'intégrité des biens ne se trouve dans le terrain faisant l'objet de la présente demande de proposition. Il appartient au soumissionnaire de faire les vérifications nécessaires à cet effet. Il ne pourra en aucun temps tenir responsable la Ville de tout dommage à l'égard de la qualité, de la composition ou encore de la constitution dudit sol.

Le soumissionnaire-acquéreur renonce, par les présentes, à tout recours contre le vendeur, la VILLE D'ALMA, en ces matières.

7.0 GARANTIE DE SOUMISSION

Lors de la présentation de sa soumission, le soumissionnaire doit inclure un chèque visé au montant de 10 000 \$, émis à l'ordre de « LA VILLE D'ALMA ». Le dépôt sera remis ou retourné au soumissionnaire après la confirmation par le conseil municipal, sauf s'il est l'adjudicataire retenu. Cette caution sera appliquée comme un dépôt sur l'offre d'achat ; le solde étant payable à la signature du contrat notarié.

N. B. Le dépôt sera confisqué et encaissé, à titre de dommages et intérêts, si l'adjudicataire ne donne pas suite à son offre dans le délai de 60 jours à compter de l'acceptation de la soumission par le conseil municipal.

8.0 CONTRAT NOTARIÉ

La signature du contrat notarié devra être complétée au plus tard dans les 45 jours après l'acceptation de la soumission par résolution du conseil municipal. Il devra comprendre toutes les clauses appropriées afin de respecter les conditions du présent devis et soumission, documents qui constituent la promesse d'achat entre les parties.

Date

Soumissionnaire

9.0 DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

Un terrain situé dans une zone de villégiature se trouvant en bordure de la rivière Grande Décharge, entre les numéros civiques 1320 et 1350, sur le chemin du Faubourg-des-Jardins, à Alma, soit le lot 3 739 362, d'une superficie d'environ 16 152,2 mètres carrés.

Voir le plan et l'extrait de la matrice graphique joints à l'annexe I.

10.0 CONDITIONS PARTICULIÈRES

Zonage : Le terrain fait partie de la zone résidentielle Rv15, à l'intérieur de laquelle le cahier des spécifications annexé au règlement de zonage 199-2012 autorise les résidences de villégiature.

Servitude : Le terrain n'est grevé d'aucune servitude connue.

Développement de lots résidentiels de villégiature : tout prolongement de rue doit être autorisé par le conseil municipal selon la procédure prévue au règlement 243-2014 en vigueur et doit être conforme à la réglementation d'urbanisme. Les coûts de réalisation de tous les travaux seront à la charge des futurs propriétaires des terrains.

Toute construction à proximité de talus à forte pente devra faire l'objet d'un avis d'un ingénieur en géotechnique. Les bandes riveraines devront être maintenues à l'état naturel, conformément à la Politique de protection des rives et du littoral.

11.0 FORMULAIRES DE SOUMISSION

La soumission doit être présentée sur les formulaires fournis par la Ville.

Le soumissionnaire doit remplir complètement avec clarté et exactitude ces formulaires et les signer aux endroits indiqués.

Les documents à remplir doivent l'être, sans exception, à la dactylo ou, à défaut, à l'encre et en caractères d'imprimerie.

La soumission à remplir ne doit comporter aucune altération, omission, addition ou rature.

La soumission (l'original et deux copies) devra comprendre, sous peine de rejet automatique, tous les documents suivants, dûment signés:

- Formule de soumission;
- Résolution pour autoriser la signature de la soumission et des documents qui y sont annexés (dans le cas d'une personne morale);
- Garantie de soumission sous forme d'un chèque visé;
- Déclaration du soumissionnaire.

M:\400_ress_materielles_immobilieres\401_soumissions\devis\vente-terrain-faubourg-desjardins-2020\devis.docx

Date

Soumissionnaire

ANNEXE I

Déclaration du soumissionnaire

Je soussigné, en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la « soumission ») à :

(Nom et titre du destinataire de la soumission)
Pour :

(Nom et numéro du projet de la soumission)

suite à l'appel d'offres (ci-après l'« appel d'offres ») lancé par :

(Nom de la municipalité)

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

Je déclare au nom de :

_____ que :

(Nom du soumissionnaire [ci-après le « soumissionnaire »])

- 1) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) je sais que la soumission ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 3) je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 4) je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
- 5) toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;

- 6) aux fins de la présente déclaration et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire :
- a) qui a été invité par l'appel d'offres à présenter une soumission;
 - b) qui pourrait éventuellement présenter une soumission à la suite de l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, de ses habiletés ou de son expérience;
- 7) je déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes):
- a) que j'ai établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent;
 - b) que j'ai établi la présente soumission après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements;
- 8) sans limiter la généralité de ce qui précède à l'article 7(a) ou (b), je déclare qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement :
- a) aux prix;
 - b) aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix;
 - c) à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
 - d) à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;
 - e) à l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué conformément à l'article 7(b) ci-dessus;
- 9) en plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, à la quantité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par la municipalité ou spécifiquement divulgués conformément à l'article 7(b) ci-dessus;

- 10) les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes, soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions, soit lors de l'octroi du contrat, à moins d'être requis de le faire par la loi ou d'être requis de le divulguer en conformité avec l'alinéa 7(b).
- 11) Je déclare, qu'à ma connaissance et après vérifications sérieuses, qu'aucune tentative d'influence, manœuvre d'influence ou pression indue ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment, par moi, un des employés du soumissionnaire, dirigeant, administrateur, associé ou actionnaire et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier notre soumission ;
- 12) Le soumissionnaire déclare (cocher la case appropriée à votre situation):

(a) Aucune activité de lobbying n'a été exercée par le soumissionnaire ou pour son compte.

Je déclare que je n'ai pas exercé et que personne n'a exercé pour le compte du soumissionnaire, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyiste d'organisation, des activités de lobbying au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (L.R.Q., c. T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying, au regard du processus préalable au présent appel d'offres.

(b) Des activités de lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte.

Je déclare que des activités de lobbying au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (L.R.Q., c. T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte en regard du processus préalable au présent appel d'offres public et qu'elles l'ont été en conformité de cette loi, de ces avis ainsi que du Code de déontologie des lobbyistes.

13) Je déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

a) que je n'ai personnellement, ni aucun des administrateurs, actionnaires, associés ou dirigeants du soumissionnaire, de liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la municipalité :

b) que j'ai personnellement ou par le biais des administrateurs, actionnaires, associés ou dirigeants du soumissionnaire des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants et/ou employés suivants de la municipalité :

Noms

Nature du lien ou de l'intérêt

(Nom et signature de la personne autorisée par le soumissionnaire)

(Titre) (Date)

Déclaré devant

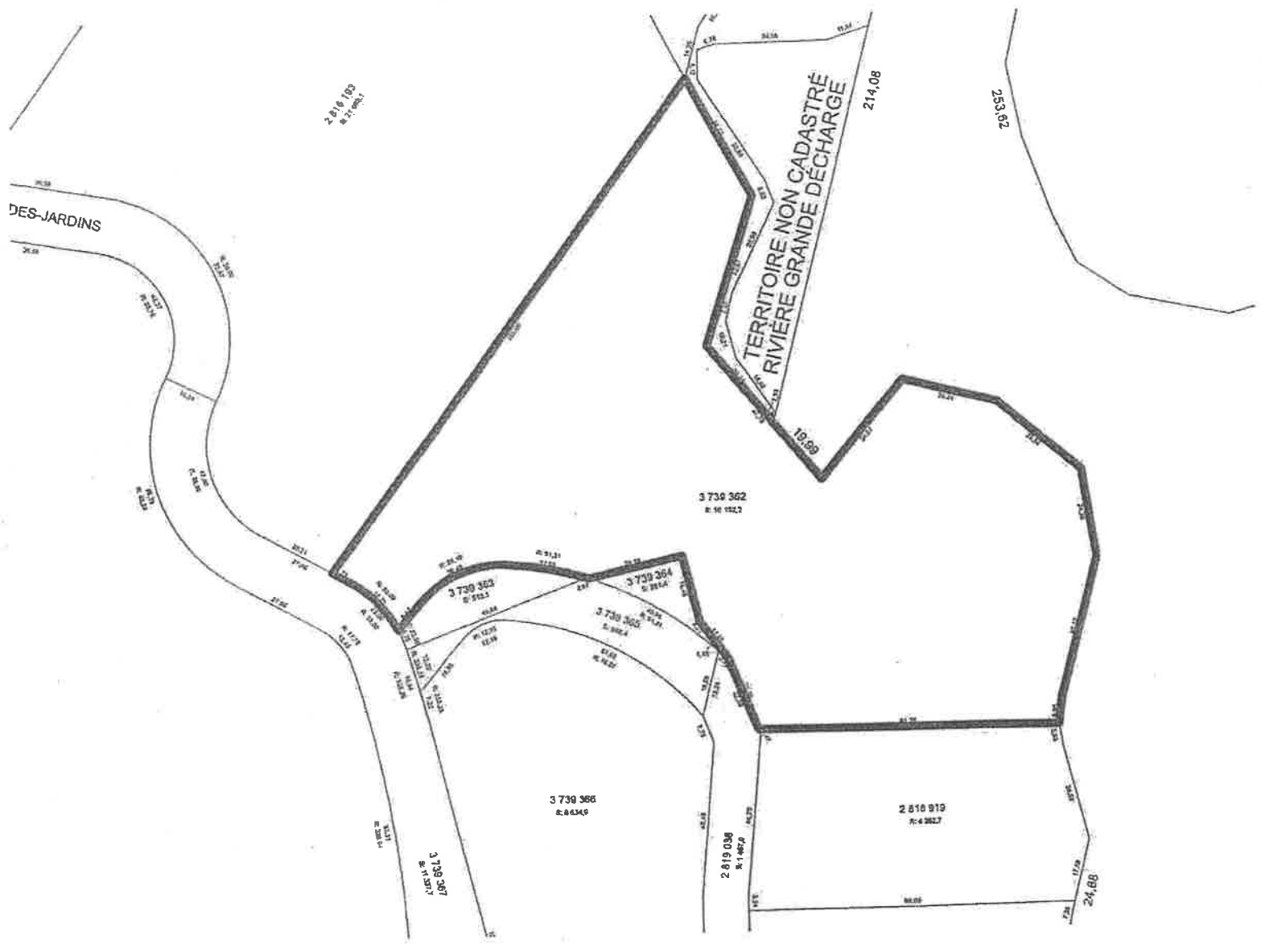
Témoin

ANNEXE II

**EXTRAITS DE LA MATRICE GRAPHIQUE
ET PHOTOS DU TERRAIN**

Date

Soumissionnaire





L'information contenue dans ce document ne doit servir ni à la délimitation ni au positionnement de propriétés sauf dans le cadre d'une analyse foncière que seul un arpenteur-géomètre (www.oagq.qc.ca) est habilité à faire en vertu de la loi.

ECHELLE 1: 1 250